



MOUVEMENT du PERSONNEL : GRAND CHAMBARDEMENT !

Nos trois organisations syndicales ont été informées des conséquences concrètes de la loi de transformation de la fonction publique du 6.08.2019 sur le mouvement du personnel à venir.

Si, comme d'habitude, les collègues devraient pouvoir émettre des vœux, nous n'avons aucune assurance que les barèmes seront toujours respectés, nous ne connaissons pas non plus les nouvelles règles éventuelles qui pourraient être appliquées, mais nous savons qu'aucune CAPD n'aura lieu pour entériner les affectations. Les délégué-e-s du personnel ne pourront plus du tout jouer leur rôle. Ils et elles n'auront plus accès aux documents de travail, ne pourront plus vérifier les barèmes, ni l'équité entre les collègues ...

Cette évolution est tout simplement scandaleuse ! Et à partir de 2021, les CAPD « promotion » seront elles aussi supprimées en application de la loi de transformation de la fonction publique.

Tous les ans, les organisations syndicales, auprès desquelles se rapprochait une très grande partie de la profession, repéraient des erreurs et en informaient l'administration, avec laquelle elles travaillaient conjointement et dans l'intérêt des collègues.

Le rôle des organisations syndicales représentatives a toujours été essentiel pour maintenir un mouvement transparent et respectueux des intérêts des personnels.

Les nouvelles règles prévues mettent à mal une des garanties statutaires des fonctionnaires : « la participation ».

Pour ces raisons, les enseignants soussignés exigent :

- **L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ;**
- **Le maintien de la transparence dans toutes les étapes du mouvement, ce qui implique que les organisations syndicales représentatives soient informées de toutes les modalités ;**
- **exigent que les organisations syndicales soient destinataires des documents de travail du mouvement du personnel, pour que la transparence et l'équité soient préservées.**

Nom - Prénom	Ecole	Signature

Pétition à envoyer à : SNUipp-FSU 25 rue Riolan 80000 AMIENS

SE-UNSA 14 rue Daire 80800 AMIENS

SNUDI-FO Somme : 26, rue Frédéric Petit 80000 AMIENS

Ou à scanner pour envoyer sur nos adresses mail : snu80@snuipp.fr, snudi.fo80@yahoo.fr, 80@se-unsa.org